

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Guy GALTIER, maire.

Étaient présents : Guy GALTIER - Pierre-Emile SYLVAIN - José MARTINEZ - André THEROND - Yoan PEREZ - David LOUBIER - Vincent RICHARD - Gaétan GAILLARD - Audrey DURAND - Guillaume MARTIN - CROS Tiffany

Secrétaire de séance : Pierre-Emile SYLVAIN

Absents : Aline CHANIAL

Excusés : Karine BRUNEL - Philippe MARTIN - Damien AJASSE

Procurations :

11022026- Délib-07BIS

Objet : **Demande de subvention au titre de la DETR 2026 : Projet d'aménagement de la Route Départementale 985 dans la traversée de Grandrieu.**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°11022026- Délib-07 suite à une erreur matérielle sur l'année de la séance.

M. le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Route Départementale 985 dans la traversée de Grandrieu, la Commune souhaite réaliser un certain nombre de travaux. Si une partie des travaux par leur nature relève de la compétence du département et sera remboursée à la Commune après travaux par l'UTCD de Langogne, d'autres seront portés par la Commune.

Ainsi, le montant des travaux tels qu'estimés par Lozère Ingénierie est de 268 585 euros HT pour la partie portée par l'UTCD de Langogne et 183 136 euros HT pour la partie portée par la Commune.

Afin de financer ces travaux qui représentent un coût important pour la Commune, la Commune souhaite solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet et à l'unanimité :

- Se montre favorable au projet tel que présenté,

- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement routier et d'un éco-parking à l'entrée nord du bourg de Grandrieu	183 136.00	DETR 2026	73254.40	40.00 %
		Département	54 940.80	30.00 %
		Autofinancement	54 940.80	30.00 %
Total estimatif en euros HT	183 136.00 €	TOTAL	183 136.00	100 %

- Demande à M. le Maire de présenter le dossier au financement au titre de la DETR 2026,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Guy GALTIER




Le secrétaire de séance,
Pierre-Emile SYLVAIN

